

Les Trophées de la RSE 2024

REGLEMENT DU CONCOURS

I. Organismes et objet du concours

Les « Trophées de la RSE » sont organisés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne, dont le siège se situe au 12 Rue de Verdun, 53000 Laval.

Ce concours vise à récompenser les entreprises de commerce, industrie et services mayennaises actives en matière de RSE et à mettre en avant leurs pratiques responsables.

II. Les prix – les catégories

3 trophées seront remis pour 3 catégories. 1 prix par catégorie.

- **Trophée de la RSE – Respect de l'environnement**

L'entreprise a mis en place des processus visant à réduire son impact sur l'environnement, allant de l'empreinte carbone à la gestion des déchets en passant par la mobilité ou encore le numérique.

- **Trophée de la RSE – Équité sociale**

L'entreprise a mis en place des actions en faveur de l'équité sociale et a travaillé sur des sujets tels que la QVCT, l'égalité salariale, la formation, l'inclusion ou la SST dans une optique de responsabilité sociétale de l'entreprise.

- **Trophée de la RSE – Ancrage territorial**

L'entreprise s'engage pour le développement économique et le dynamisme de son territoire aux travers de sa participation à des projets / événements locaux à impact, de ses initiatives et de ses collaborations vertueuses avec ses parties prenantes.

III. Composition du jury

Le jury sera composé de membres des organismes suivants :

- CCI Mayenne
- Laval Economie / Laval Agglomération
- APSS
- Partenaire majeur de l'événement AGIR #2 2024

Le jury est souverain dans ses décisions.

IV. Eligibilité des candidats

Sont autorisées à concourir toutes entreprises de la Mayenne, quelle que soit leur taille, étant domiciliée (siège social ou établissement) en Mayenne.

L'entreprise gagnante d'un trophée devra être présente à la remise des Trophées via un représentant.

V. Candidature et sélection

2 façons de candidater sont possibles :

- Chaque entreprise intéressée peut candidater en complétant la « Fiche Candidat ». Elle est disponible sur paysdelaloire.cci.fr/mayenne/actualites
- Les membres du jury peuvent proposer des entreprises. Il convient de les contacter en amont et il leur appartient de compléter la « fiche candidat » (annexe) afin de présenter et défendre l'entreprise lors du jury.

Les membres du jury sont limités à la proposition de 3 entreprises maximum par catégorie.

VI. Grille de notation

Les candidats seront jugés selon les critères suivants :

- Pertinence de la démarche déployée
- Impact de la démarche sur l'entreprise et ses les parties prenantes
- Retour sur investissement et image d'entreprise
- Cohérence de la démarche avec le projet global d'entreprise

VII. Calendrier

Les entreprises et membres du jury ont jusqu'au 24/05/2024 pour faire parvenir leurs fiches candidats.

Les membres du jury recevront un récapitulatif des fiches candidats pour notation en amont de la délibération.

La délibération du jury aura lieu le 05/06/2024.

La remise des trophées se tiendra au cours de l'événement « AGIR #2 2024 » le 04/07/2024 à l'Espace Mayenne, rue Joséphine Baker, 53000 Laval.

VIII. Utilisation des droits et confidentialité

L'organisateur s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations relatives à chaque candidat. Ces informations seront portées à l'unique connaissance du jury et des organisateurs. Il convient au candidat de préciser les informations pouvant être communiquées lors de la remise des trophées en cas de victoire. Une communication post événement est prévue pour les lauréats.

Les organisateurs s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles et à ne pas utiliser ces informations à d'autres fins que celles concernant le présent concours.

Sera considérée comme confidentielle, toute information obtenue auprès du participant et ne se trouvant pas dans le domaine public.

IX. Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable et téléchargeable à partir du site internet ayant pour adresse : <https://www.paysdelaloire.cci.fr/mayenne>

Contact pour toute question :

Elina LEROI
Conseillère RSE
CCI Mayenne
elina.leroi@mayenne.cci.fr
06 61 84 00 67

ANNEXE – FICHE CANDIDAT